

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 28 (1966)
Heft: 2

Rubrik: Les signaux routiers et les marques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les signaux routiers et les marques (Textes explicatifs, suite)

4) Les signaux d'indication Nos 71–134 (forme rectangulaire, couleur bleue ou blanche, à l'exception des signaux nos 77+78)

- 71 Autoroute
- 72 Fin de l'autoroute
- 73 Semi-autoroute
- 74 Fin de la semi-autoroute
- 75 Route postale de montagne
- 76 Fin de la route postale de montagne
- 77 Route principale
- 78 Fin de la route principale
- 79 Débouché d'une route sans priorité
- 80 Priorité par rapport aux conducteurs venant en sens inverse
- 81 Hôpital
- 82 Impasse
- 83 Sens unique
- 84 Passage de sécurité
- 85 Passage souterrain ou passerelle
- 86 Place d'évitement
- 87 Parcage autorisé
- 88 Parcage avec disque de stationnement
- 89 Fin du parcage avec disque de stationnement
- 90 Place de stationnement avec parcomètre
- 91 Interdiction de s'arrêter assortie d'exceptions
- 92 Distance et direction d'une place de parc
- 93 Déviation du trafic lourd (signal avancé)
- 94 Voie lente
- 95 Début de localité sur route principale
- 96 Fin de localité sur route principale
- 97 Début de localité sur route secondaire
- 98 Fin de localité sur route secondaire
- 99 Indicateur de direction pour les routes principales
- 100 Indicateur de direction pour les routes secondaires
- 101 Indicateur de direction en forme de tableau
- 102 Indicateur de direction avancé
- 103 Panneau indicateur de voies
- 104 Panneau de présélection
- 105 Indicateur de direction «Poids lourds»
- 106 Indicateur de direction «Place de camping»
- 107 Indicateur de direction «Place de stationnement»
- 108 Panneau de déviation
- 109 Indication de direction avancé annonçant une restriction
- 110 Indicateur de direction avancé annonçant une déviation
- 111 Panneau d'embranchement

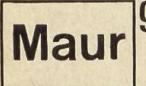
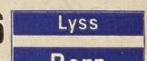
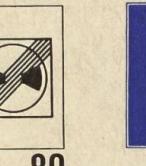
- 112 Panneau indicateur de sortie
- 113 Panneau indicateur de direction pour les autoroutes et semi-autoroutes
- 114 Panneau de bifurcation
- Plaques de numérotage pour les routes européennes (verte) et pour les routes principales (bleue)
- 115 Panneau de confirmation d'itinéraire
- 116 Préavis sur l'état de la route
- 117 Etat de la route
- 118 Place de camping
- 119 Téléphone
- 120 Premiers secours
- 121 Poste de dépannage
- 122 Poste d'essence
- 123 Hôtel-Motel
- 124 Restaurant

Signaux complémentaires

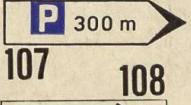
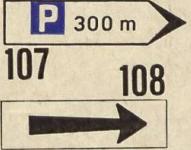
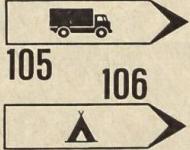
- 125 Dérogations à l'interdiction de s'arrêter
- 126 Feu clignotant
- 127 Voitures automobiles lourdes
- 128 Plaque de distance
- 129 Longueur du tronçon
- 130 Largeur de la chaussée
- 131 Plaque de direction
- 132 Plaque indiquant la distance et le côté de la route
- 133 Plaque de répétition / Plaque indiquant le début d'une prescription / Plaque indiquant la fin d'une prescr.
- 134 Direction de la route principale
- 135 Installation lumineuse

5) Marques Nos. 136–149

- 136 Ligne de sécurité
- 137 Double ligne de sécurité
- Ligne de direction
- 138 Présignalisation d'une ligne de sécurité
- 139 Ligne double
- 140 Flèches de présélection
- 141 Flèches indiquant le passage d'une voie à une autre
- 142 Passages longitudinaux pour piétons
- 143 Ligne de bordure (en bas, à gauche)
- Ligne de balisage (en haut, à droite)
- 144 Zébrures des passages de sécurité
- Ligne interdisant l'arrêt (en haut, à droite)
- 145 Ligne d'arrêt
- Route «STOP»
- 146 Ligne en zigzag
- 147 Ligne interdisant le parcage
- 148 Case interdite au stationnement
- 149 Interdiction de parquer sur le trottoir



104



107

108

